



Commune de Verfeuil  
12 Place Jean Marcel  
30630 VERFEUIL  
04 66 72 90 14  
[contact@verfeuil.fr](mailto:contact@verfeuil.fr)

**ARRÊTÉ PERMANENT 2024-08**  
**ARRETE DE CIRCULATION -INTERDICTION DE STATIONNER**  
**IMPASSE DES OLIVETTES 30630 VERFEUIL**

Le Maire de la Commune de Verfeuil,

- VU le code de la sécurité intérieure notamment l'article L131-1,
- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- VU la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213.1 à L2213.6,
- VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25, R 417.4, R 417.9, R 417.10 et R 417.11 ;
- Considérant le marché (lieu public- vente de marchandises) qui a lieu tous les dimanches matin de 7h30 à 13h00.

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Afin d'éviter tout risque d'accident et d'encombrement impasse des Olivettes, il convient de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules.

**ARTICLE 2 :** La circulation sera réglementée comme suit :

- La circulation et le stationnement des véhicules seront interdits (sauf pour les véhicules de secours) « impasse des Olivettes » tous les dimanches à compter du 05 Mai 2024 de 7h30 à 13h00.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera applicable à compter du 05 Mai 2024.

**ARTICLE 4 :** Tout propriétaire de véhicule est tenu de se conformer strictement à cette réglementation. Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté est publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Verfeuil.

**ARTICLE 6 :** Cet arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Commandant, Gendarmerie de St Laurent la Vernède
- Monsieur Le Chef de caserne des Pompiers de Méjannes le Clap

Fait à VERFEUIL,  
Le 30/04/2024  
Le Maire,  
Madame Chantal PESENTI



